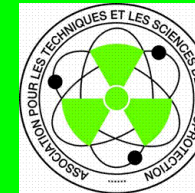


ATSR 2010

Externalisation de la PCR : **Un nouveau marché à la** **recherche de compétences et** **d'éthique**

Jean-Paul PIFERRER
Responsable de la commission PCR externes de l'ATSR
La Grande Motte - jeudi 16 septembre 2010

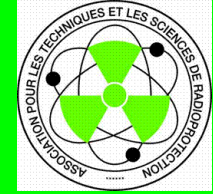
SOMMAIRE :



1. Introduction : les lacunes de la formation
2. Un marché à recherche de compétences et d'éthique
3. La commission PCR Externe de l'ATSR
4. Le retour d'expérience du Réseau des Centres Mutualistes de France
5. Le Kit des Bonnes Pratiques
6. Le nouvel arrêté du 29 janvier 2010
7. Le kit par rapport à la réglementation

1

INTRODUCTION : les lacunes de la formation



Arrêté du 26 octobre 2005 relatif à la formation des PCR

+

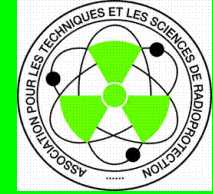
Possibilité de faire appel à une PCR externe à l'entreprise



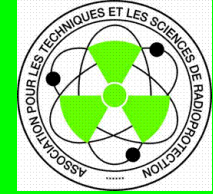
Un nouveau métier : PCR EXTERNE

1

INTRODUCTION : les lacunes de la formation

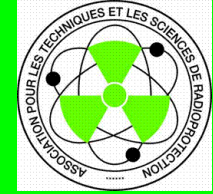


- ▶ La décision du n°2009-DC-0147 de l'ASN du 16 juillet fixe les conditions d'exercice d'une PCR externe
- ▶ Mais :
 - Pas d'organisation de la profession
 - Manque de réelles compétences des prestataires
 - Prestataires opportunistes
- ▶ Pour exercer : pas de qualification spécifique en dehors de 7 à 10 jours de formation (arrêté du 26 octobre 2005)

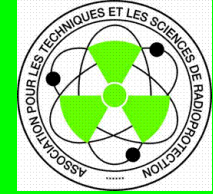


- ▶ **Compétences nécessaires pour exercer correctement les fonctions de PCR externe :**
 - **physiques de la radioactivité et effets sur l'organisme ;**
 - **métrologie et mesure physique dans ce domaine ;**
 - **connaissance du code du travail et du code de la santé publique ;**
 - **organisation interne à l'établissement pour la radioprotection ;**
 - **etc.**

10 jours de formation → INSUFFISANT



- ▶ **Le secteur de la santé plus sensible au problème :**
 - Dentaire
 - Radiologie
- ▶ **Avant 2005 : santé est en retard / industrie sur l'organisation de la radioprotection. Uniquement :**
 - Dosimétrie
 - Contrôle de radioprotection des matériels (et encore)
- ▶ **Depuis 2005 la réglementation se renforce sur le secteur médical (plus de contrôles)**
- ▶ **Obligation de désigner une PCR et certains se sont formés**



Aujourd'hui :

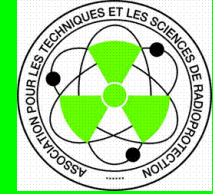
- La réglementation se durcie
- Les contrôles et inspections sont de plus en plus fréquents



Les établissements font appel aux PCR externes



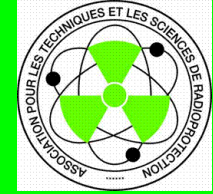
Opportunistes possédant les attestations de PCR secteur médical
proposent leur services



- L'attestation PCR n'est pas une garantie de compétence pour exercer la fonction de PCR externe :
 - Aucune expérience en radioprotection n'est exigée
 - Formation PCR insuffisante
 - Aucune garantie concernant l'expérience en radiologie ou dentaire



DECONVENUES des clients / prestataires PCR Externes

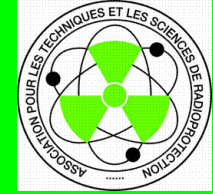


▸ Demandes des professionnels de santé :

- **Sécurisation sur la qualité des prestations des PCR externes**
- **Validation de la qualification des professionnels « PCR Externes »**
- **Harmonisation des pratiques des PCR Externes**
- **Sérénité vis-à-vis des autorités de tutelle (AFSSAPS, Inspection du Travail, ASN, etc...)**

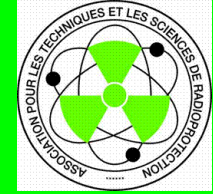
3

La commission PCR Externe de l'ATSR



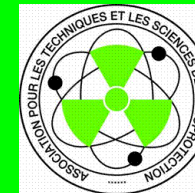
Les missions de la commission :

1. Faire l'état des lieux (pratiques actuelles des PCR Externes)
2. Définir de façon exhaustive les rôles et missions d'une PCR Externe
3. Proposer des outils et un(des) modèle(s) d'organisation de la radioprotection
4. Définir et mettre en place un complément de formation qui assure une réelle compétence aux PCR Externes
5. Rédiger une charte déontologique et de bonnes pratiques
6. Assurer une veille réglementaire et technique dans ce domaine



Les membres de la commission :

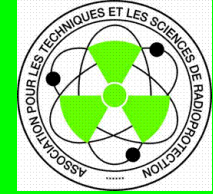
- ▶ Référent national radioprotection d'une société de contrôle
- ▶ Responsable technique pour réseau de centres de santé
- ▶ Responsable technique installateur en radiologie
- ▶ Consultante technique auprès des Mutualités
- ▶ Responsable Biomédical d'un hôpital
- ▶ Formateur PCR
- ▶ Responsable d'un réseau de PCR Externe
- ▶ Rapporteur de la commission auprès du CA de l'ATSR
- ▶ Etc...



- Deux secteurs : santé et industrie
 - Le secteur de la santé est le plus en demande
 - La commission privilégie le domaine de la santé
 - Le secteur industriel sera traité dans un second temps

- Les travaux de la commission ont débuté sous l'impulsion du Réseau des Centres de Santé Mutualiste de France et de la société MEDICONTROLE





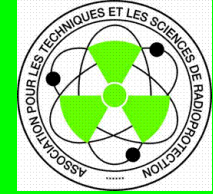
- ▶ Les mutualités de France sont représentatives du secteur médical et plus particulièrement dans les domaines du dentaire et de la radiologie.
- ▶ Le DEM = centralise pour les adhérents du réseau différentes compétences techniques, médicales et réglementaires.
- ▶ Pour le DEM, la radioprotection est un sujet sensible car :
 - Disparité du niveau de compétence des PCR interne du réseau
 - Disparité dans les organisations en radioprotection du réseau
 - Disparité dans la compétence des prestataires pour l'externalisation de la PCR
- ▶ DEM a fait appel au travers de MEDICONTROLE à l'expertise de l'ATSR pour définir une organisation en radioprotection standard et répondant précisément à leurs besoins.



- ▶ Dès 2005, le réseau des mutualités s'est préoccupé de la formation des PCR dans leurs établissements.
- ▶ Les premiers retours d'expérience ont fait apparaitre le constat suivant :
 - La formation n'est pas suffisante assurer en toute autonomie les fonctions de PCR
 - Les contraintes sont les mêmes pour les petits et les gros centres
 - La réglementation est pléthore et confuse
 - L'ASN et de l'inspection du travail semblent évoluer vers des exigences de plus en plus contraignantes
 - l'ASN, l'AFSSAPS et l'Inspection du Travail ne proposent pas de modèle d'organisation commun et clair.

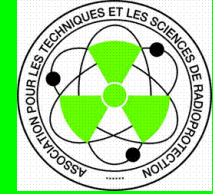
4

Retour d'expérience du Réseau des Centres Mutualistes



- ▶ Une récente enquête interne à permis de faire ressortir le bilan suivant :
 - Manque de confiance des PCR internes dans l'exécution de leurs missions
 - Les documents relatifs à la radioprotection sont dispersés dans différents bureaux des établissements
 - Les organisations mises en place, quand elles existent, sont différentes d'un centre de santé à l'autre

- ▶ Et pourtant, pour le Réseau des Centres de Santé Mutualistes, la sécurité des patients et des employés est une priorité

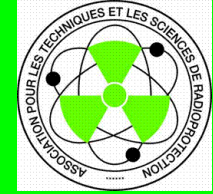


Création d'un KIT DES BONNES PRATIQUES

- Aide aux responsables des Centres de Santé Polyvalents
 - Complexité de la réglementation en radioprotection
 - Code du travail et code de la santé publique
- Aide aux Personnes Compétentes en Radioprotection
 - PCR internes ou PCR externes
 - Être sûr que la réglementation sera respectée dans tous les centres de santé
 - » **Traitement exhaustif de la réglementation**
 - » **Traitement pratique de la réglementation**
 - Mises en place et mises à jour des documents
 - Calendrier de suivi des contrôles techniques et contrôles de qualité
 - Etc.

5

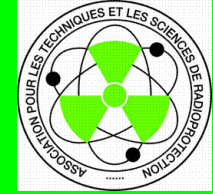
Le Kit des Bonnes Pratiques



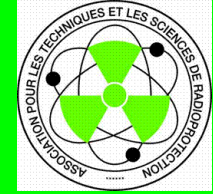
- **Homogénéisation des pratiques dans tous les Centres de Santé**
 - Harmonisation des pratiques
 - Conservation de l'information
 - Réactivité lors de visites de l'ASN ou de l'Inspection du Travail
 - Meilleure transmission des informations entre centres

- **Message fort en matière de politique de prévention adressée :**
 - En interne
 - » Responsables de centres
 - » Personnels

- **Aux organismes de contrôle**
 - L'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN)
 - L'Inspection du Travail



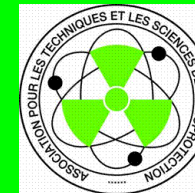
- **Nouvel arrêté du 29 janvier 2010 qui définit le contenu du Dossier de Déclaration des générateurs X**
 - **Contenu du dossier de déclaration plus lourd :**
 - » **Plus d'information sur l'établissement et les locaux**
 - » **Plus d'information sur le suivi des personnels**
 - » **Plus d'information sur le suivi des matériels**
 - **29 points de justification à transmettre à l'ASN**
- **Conséquence de l'arrêté :**
 - **Mise en place d'une organisation de radioprotection avant de déclarer les générateurs de RX**



Le KIT des Bonnes Pratiques doit :

- **Répondre aux nouvelles obligations de l'arrêté du 29 janvier 2010 (29 points)**
- **Regrouper l'ensemble des informations réglementaires selon une organisation claire**
- **Etre simple à mettre jour**

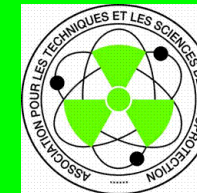
Gros investissement en temps au départ, pour plus de sérénité et de facilité dans les mises à jour ensuite



La gestion documentaire retenue est organisée selon 3 registres :

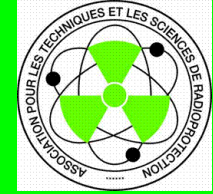


- ▶ Le Registre Etablissement qui regroupe les informations réglementaires spécifiques à l'établissement et à l'installation des locaux et des matériels de radiologie
- ▶ Le Registre Personnels pour les informations relatives à l'activité des personnels et à leur protection
- ▶ Le Registre Matériels pour les informations qui concernent les dispositifs de radiologie, leur contrôle et leur maintenance



- Pour les actions récurrentes de la PCR concernant les mises à jour, des fiches pratiques seront proposées :
- Organisation des documents
 - Actions de la PCR au quotidien
 - Mises à jour et modification des documents
 - Mise en place de la signalétique dans le cabinet
 - Préparation des contrôles et inspections par les organismes
 - Etc





En conclusion :

- Que la PCR soit externalisée ou non, elle devra se conformer à cette organisation.
- Le déploiement du kit dans le réseau de santé est prévu pour la fin de l'année...

... Suite du projet dans les prochains mois...